



Réf. Farde e-Assemblées : 2497985

N° OJ : 126

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/01/2023

Objet : Subside régional 2022.- Organisation "Vollenbike".- Convention.

Le Conseil communal,

Vu l'appel à projets 2022 initié par la Région de Bruxelles-Capitale à l'intention des communes bruxelloises pour la mise en oeuvre de projets de mobilité durable ;

Considérant que l'UO Mobilité du Département Développement urbain de la Ville de Bruxelles a déposé auprès de la Région un dossier de candidature pour les projets suivants, liés à la mobilité durable :

- Financement pour l'organisation de "Vollenbike" pour un montant de 40.000,00 EUR ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1er : Approuver la convention proposée par la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de l'appel à projet pour la mise en oeuvre de l'organisation de "Vollenbike".

Article 2 : Le Collège des Bourgmestre et Echevins est chargé de l'exécution de la présente décision.

Annexes :

[Convention FR organisation de "Vollenbike" \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)